

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - COMITE DE SUIVI DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ESPACE MICHEL BERGER : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE DIX NEUF JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 6 juin 2025, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, M. PURGAL,
Mme BRULE, Mme CAPBLANC, M. FABRE
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. FLEURIER,
Mme RODRIGUEZ, Mme CHRISTIN,
Mme JACQUET-LEGER, M. FLAMENT et M. BOULIGNAC

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CAMPAGNE	à	M. PORTIER
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC
M. HUMEAU	à	Mme Brule

SECRETAIRE DE SEANCE : M. KERGOAT

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 26 juin 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20250619 - DL2025 - 89 - DE

Publiée le 25-06-2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/87 du 19 juin 2025

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - COMITE DE SUIVI DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ESPACE MICHEL BERGER : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21, et L 2121-21.

Vu la délibération N° 2020/86 du 10 juillet 2020 portant - comité de suivi de la délégation de service public pour l'Espace Michel Berger – désignation des membres,

Vu la délibération n°2023/143 du Conseil Municipal du 14 décembre 2023 confiant la gestion de l'Espace Michel Berger par délégation de service public à l'association ADAME,

Considérant qu'un Comité de suivi est prévu par le contrat de délégation de Service Public,

Considérant que le Comité est présidé de droit par le Maire ou son représentant,

Considérant qu'outre son Président, ce comité comprend 6 membres qui sont pour moitié des membres du Conseil Municipal désignés en son sein et des représentants du délégataire.

Considérant qu'afin d'assurer une bonne gestion de l'Administration suite à la volonté de Monsieur BOULIGNAC Gabriel de quitter la majorité municipale, il convient de le remplacer au sein du Comité de suivi de la délégation de service public pour l'Espace Michel Berger,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Ière Commission,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 24

Vote(s) Contre : 3

Abstention(s) : 8

DECIDE :

Article 1^{er} : De désigner au sein du comité de suivi de la délégation de service public pour l'Espace Michel Berger :

– Mme FAUCONNIER Evelyne

Article 2 : dit que le reste du dispositif de la délibération N° 2020/86 du 10 juillet 2020 modifiée demeure inchangé.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N° 2025/87 du 19 juin 2025

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



Pierre KERGOAT
Conseiller Municipal